



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202405D033

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
29 Mai 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
23 Mai 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 29 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET- J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET -J.SAINT PIERRE - I. VAURES -S. CLOUPET - C. SEMINARA - S. GUEDON - F.CANARD - S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
M. D.VENET a donné pouvoir à I. VAURES
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON
D. SEBAI a donné pouvoir à P. LARRIEU
J.LIENHARDT a donné pouvoir à P. NOBLET

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION-TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SIMONE VEIL : DEMOLITION ET CONSTRUCTION

La Commune de Villars les Dombes dispose d'un groupe scolaire composé d'une école maternelle, située rue du collège, dont l'effectif atteint à la rentrée 2023, 222 enfants répartis en 8 classes. L'école élémentaire Simone VEIL située place Verdun accueillait à la rentrée 2023, 424 inscrits répartis dans 17 classes (dont 1 classe Ulis). La Commune a connu une ouverture de classe en Septembre 2022.

La carte scolaire regroupe également à Villars les Dombes les enfants des communes attachées au groupement scolaire que sont Birieux, Bouligneux et Lapeyrouse.

Compte tenu de l'évolution de la démographie, la capacité actuelle des bâtiments ne permettrait plus d'accueillir une ouverture de classe supplémentaire. Par ailleurs, la tempête survenue le 24 Juillet 2023 avec l'affaissement de la toiture du bâtiment annexe accueillant 3 salles de classes a mis en évidence le peu de marge de manœuvre qui s'offrait à la Commune en cas de problématique. En effet pour pallier à la suppression de 3 salles de classes du fait de la sinistralité du bâtiment, la Commune a dû réaménager en urgence pour être opérationnelle à la rentrée 2023, 3 salles de classes au détriment de locaux affectés à la musique, bibliothèque et Rased.

Par ailleurs, les deux bâtiments historiques composant le groupe scolaire, bien que maintenus en bon état, devront dans l'avenir faire l'objet de réhabilitation importante tant en terme énergétique qu'en terme d'organisation spatiale.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la municipalité a décidé de se projeter sur une extension de l'école élémentaire en lieu et place de l'actuel préfabriqué datant des années 1950, vétuste et énergivore.

Le montant des travaux, au stade Avant Projet Définitif, est évalué à 1 273 572 €, étude et maîtrise d'oeuvre incluses, pour lequel il est éventuellement possible de solliciter des subventions auprès des différents financeurs.

Le plan de financement se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Demande de subventions
Etude	10 430	Etat : DETR	400 000
Maîtrise d'oeuvre	155 832	CD01	150 000
Travaux	1 107 310	Montant subventions	550 000
		Autofinancement	723 572
TOTAL HT	1 273 572	TOTAL HT	1 273 572

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Confirme** souhaiter ce projet d'extension de l'école élémentaire
- **Autorise** M. le Maire à déposer auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Ain ,des demandes de subvention selon le plan de financement ci-dessus.
- **Sollicite** une dérogation pour commencement de travaux

Le 30 Mai 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU